

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018 COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit le 2 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 26 juin 2018, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, MARTIN, MELCHIOR, MONNEREAU, ROCA, Messieurs ARTIGUE, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme GENAILLE à Mme MELCHIOR, Mme GILLES à Mme ROCA, Mme PAIN à Mme CLAEYS, M. ANDREU à M. MAZEAU, M. DAVID à M. GUSTAVE.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame CHÊNE est désignée secrétaire de séance.

2018-23 – APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE COFINANCEMENT DE LA RENOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE L'UNION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017-23 du 26 juin 2017 par laquelle la commune s'engageait par convention à participer au cofinancement des travaux de réhabilitation de la piscine municipale de la commune de L'UNION pour un montant de 25 000 € avec les communes de CASTELMAUROU et de SAINT-JEAN.

La nouvelle convention a pour objet :

- d'une part de fixer la participation financière de la commune de Saint-Genies Bellevue au coût d'investissement de la réhabilitation de la piscine de L'Union proportionnellement à la fréquentation des habitants de la commune,
- d'autre part de déterminer, en contrepartie de cette participation les règles tarifaires d'accès à l'équipement en ce qui concerne les habitants et les écoles maternelles et élémentaires de Saint-Genies Bellevue, à compter du 4 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la convention de financement des travaux entre la commune de Saint-Genies Bellevue et la commune de L'Union.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de L'Union.

2018-24 – PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LE SYNDICAT DE VOIRIE ET LES COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat de voirie a été dissous et la compétence voirie transférée à la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue le 1^{er} janvier 2018.

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations non budgétaires enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition concernant :

- l'affectation des résultats
- la répartition de l'actif
- le transfert des emprunts
- le Reste à percevoir (FCTVA)
- le Reste à payer (factures de fonctionnement reçues en 2018).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette dissolution.

2018-25 - DEMANDE DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AUPRÈS DU SDEHG

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 la commune avait demandé l'audit énergétique des bâtiments scolaires au SDEHG.

Une nouvelle étude pourrait être envisagée sur la salle polyvalente si une nouvelle campagne est reconduite pour 2018.

Le programme est financé en partie par l'ADEME, la Région et le SDEHG. Le reste à charge de la commune s'élève à 5% du prix TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ DECIDE de demander au SDEHG un diagnostic énergétique pour la salle polyvalente.

2018-26 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ DONNE SON ACCORD pour l'achat d'une tondeuse autoportée auprès de la société POLE VERT pour un montant de 14 150,00 € HT.

➤ SOLLICITE de la part du Président du Conseil Départemental la subvention maximale pour l'aider à financer cet investissement.

2018-27 – CREATION DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION NON TITULAIRE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer des postes d'Adjoint d'Animation pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1^{er} échelon du grade) du 2 juillet 2018 au 3 août 2018 à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1^{er} échelon du grade) à compter du 3 septembre 2018 pour un an à temps complet.
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (1^{er} échelon du grade) du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019 pour 20h30 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

➤ ACCEPTE la création des postes dans les conditions ci-dessus exposées.

2018-28 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL NON TITULAIRE POUR LE SERVICE ENTRETIEN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service entretien des locaux:

- 1 poste d'adjoint technique territorial (1^{er} échelon du grade) à compter du 20 août 2018 pour un an pour 30 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ ACCEPTE la création de ce poste dans les conditions ci-dessus exposées.